

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 82 (1955)
Heft: 11

Artikel: Prémontrés et Prémontrée du Jorat
Autor: Piguet-Mégruz, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prémontrés et Prémontrée du Jorat

par A. Piguet-Mégrroz

L'Abbaye du Lac de Joux possédait au XII^e siècle le vaste territoire de Bellavarda au Jorat. Trois établissements religieux s'y trouvaient : la Grange de Rueyres, au nord du lac de Bret ; un monastère de Prémontrées sur la haute Saleintze, rière Chardonne et Saint-Saphorin ; la grange de la Claye aux Moines, près Savigny.

Les lecteurs et lectrices du Conteum qui s'intéressent aux avatars de ces monastères trouveront largement à satisfaire leur curiosité dans les Annales de F. de Gingins¹ ; le Mémoire du Rectorat de Bourgogne, du même² ; les articles de Maxime Reymond, dans le D.H.V. de Mottaz³.

Le désir de visiter les lieux, hantés il y a tant de siècles par des religieux et religieuses relevant de l'Abbaye du Lac de Joux, qui m'est chère ; de me rendre compte de ce qui pouvait subsister de leurs établissements, me travaillait depuis des années.

Satisfaction me fut enfin donnée, le 5 juin dernier, quant à la Claye aux Moines.

Mes questions se heurtèrent d'abord à un mur d'incompréhension.

« Quoi, un couvent dans nos parages ? Quelle blague ! »

La chance finit toutefois par me favoriser. Un garagiste, prenant pitié de moi, me dit :

— Voici justement, en train de faire son plein d'essence, M. le pasteur X. Sa femme est d'ici. Nul, mieux que lui, ne doit être à même de vous renseigner.

Mon nouvel interlocuteur m'apprit que le Café de la Claye passait pour occuper l'emplacement du monastère disparu ; que, selon la tradition, ce dernier aurait été livré aux flammes, en 1536, par une bande de jeunes énergumènes montés de Lausanne.

Allons vite voir si un heureux hasard nous a conservé quelques vestiges des anciens édifices religieux. Une fois permission obtenue de faire le tour de la propriété, mes pas se portèrent vers le jardin potager. Celui-ci s'allonge au pied de l'im-

posante façade méridionale de l'auberge aux fenêtres disposées sur trois rangs superposés. Au pignon, deux baies jumelles de petit module et d'un galbe élégant paraissent anciennes.

Agréable surprise, des colonnes rectangulaires constituent, jusqu'aux trois-quarts de la hauteur, les angles vifs est et ouest du bâtiment. Ces nobles fûts, en pierre de taille, se composent de vingt blocs de 30 cm. environ. Un chapiteau, de même forme, se dégradant progressivement par escaliers, se glisse de part et d'autre, entre le 19^e et le 20^e blocs. Ces derniers seraient de support à une voûte, forcément romane, dans le lointain des âges. Une troisième colonne de même nature, aujourd'hui totalement engagée dans la façade, dut, ce me semble, exister en son temps.

On a quelque propension à avancer que l'église conventuelle, orientée de l'ouest à l'est, se dressait au lieu même où s'étale l'actuel potager.

A en juger par le remarquable état de conservation des piliers prédictifs, l'incendie paraît un mythe. Oncques ceux-ci ne passèrent par le feu.

Une visite des fermes voisines m'assura quelques renseignements complémentaires : la Claye aux moines, prétend-on, tire son nom d'un péage exigé par les moines de toute personne ou marchandise transitant par leurs terres. Sur un certain point, une claire barrait le chemin.

Un vieux dicton avait autrefois cours dans ce coin du Jorat : « On ne fait rien de bien sans la clef aux moines ». Sans doute cela signifiait-il qu'il fallait, pour prospérer, être au mieux avec les seigneurs ecclésiastiques.

Ces maigres données enregistrées, il me restait à remplir la seconde partie du programme : rejoindre les Rueyres sur Chardonne par le sentier établi, il y a huit siècles (avant 1134), pour le « magister » chargé de la surveillance des deux établissements religieux.

Hélas ! les bois du Jorat, détrempés à fond, sont d'un accès difficile. Le pied enfonce à moitié dans la glaise. D'autre part, le ciel se fait menaçant. Mieux vaut

renvoyer à une autre fois la traversée de la forêt pour éviter d'être mouillé jusqu'aux os. Il s'agit de filer en vitesse par la Crottaz et Echerins sur La Croix. Les bondes des cieux ne tardent guère à s'ouvrir. Nombreux les promeneurs heureux, comme moi, de se réfugier à l'hospitalière auberge montagnarde.

Durant deux mortelles heures, il ne cesse de dégouliner. Enfin une éclaircie sérieuse. Profitons-en pour dégringoler sur Lutry, par Bossière et Savuit.

¹ Pages 11-13.

² № XV, p. 176 ; № XVI, p. 178.

³ II, 571 - 2 — I, 453.

Le « Glossaire » sur un nouvel élan !

— Le 56^e rapport annuel de la Rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande* vient de paraître. On y peut suivre la réjouissante activité de cette précieuse institution...

Grâce à une sensible amélioration financière, le *Glossaire* prend un élan nouveau et le fascicule XXVI s'élabore dans des conditions bien meilleures et selon un plan de travail admirablement et sûrement concerté...

La partie « bibliographie linguistique » de ce 56^e rapport est des plus intéressantes et l'on est, à chaque fois, étonné du nombre de linguistes distingués qui collaborent à des recherches souvent délicates concernant soit la littérature patoisante, soit sa lexicographie.

Dans sa « Chronique », M. Robert Godet, président de la Commission philologique, se réjouit de « l'heureuse initiative de Radio-Lausanne qui encourage les groupements patoisants déjà existants, et de la création du « Conseil des patoisants » où le *Glossaire* est représenté par M. Schulé, rédacteur en chef romand et qui vient à point affermir une saine rédac-

tion contre le dédain et les préjugés dont les patois ont souffert ». rms.

— Le Conseil des Etats a, à son tour, approuvé le subventionnement des glossaires nationaux, à l'unanimité par 30 voix, sur rapport de M. Egli (Lucerne), appuyé par M. Picot (Genève). La Confédération subventionnera ainsi les glossaires des patois, couvrant leurs frais dans une mesure de 65 % pour l'allemande, 70 % pour le romand et 75 % pour l'italien et le romanche, mais pour un montant annuel maximum de 60 000 francs pour chaque glossaire. Cette mesure est valable jusqu'à fin 1964.

L'HEURE B... !

Non, non, il ne s'agit pas de la Bombe atomique ! Mais de

Midi... l'heure du 7 heures

BERGER

votre apéritif préféré !